CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

Conseil d'Administration
Séance du 15 octobre 2026 à 18H00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Renaud BERETTI		X	
3. Lydèric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER		X	
9. Alain HOTIER		X	Pascale ROUSSEAU
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER		X	Julie NOVELLI
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

Autres présents non votants :

BORRELY-DUBINI Muriel	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
FRAISSE Aurore	Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand LAC
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VERDENAL Olivier	Directeur financier

L'an deux mille vingt-six, je jeudi quinze octobre à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du CIAS Grand Lac, légalement convoqués le neuf octobre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail en tout point identique a été transmis aux membres du conseil d'administration pour la tenue de la séance. Ce dossier comprend l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB42-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : C-58 Année : 2026
Exécutoire le : 21 OCT. 2026
Publiée/Notifiée le : 21 OCT. 2026
Visée le 21 OCT. 2026

FINANCES

Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses de l'EHPAD Les Grillons - Décision modificative n°3

Monsieur le Président indique que les résultats anticipés pour l'exercice 2026 nécessitent une modification des ouvertures de crédits budgétaires.

Il indique que des dépenses supplémentaires interviennent principalement sur la fourniture de protection, la prestation de blanchissage à l'extérieur, les remboursements de frais et les charges de personnel.

Ces dépenses sont partiellement compensées par la baisse de certaines charges, principalement sur les postes assurance et par un produit exceptionnel sur opération de gestion.

Il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	
606261 – Protections, produits absorbants	+10 000.00 €
6281 – Prestations de blanchissage à l'extérieur	+4 100.00 €
6287 – Remboursement de frais	+27 900.00 €
TOTAL GROUPE 1	**+42 000.00 €**
64111 – Rémunération principale	+50 000.00 €
TOTAL GROUPE 2	**+50 000.00 €**
61681 – Assurance maladie, maternité et accident du travail	-20 000.00 €
TOTAL GROUPE 3	**-20 000.00 €**
TOTAL DEPENSES	**+72 000.00 €**

RECETTES	
7718 – Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	+6 000.00 €
TOTAL GROUPE 3	**+6 000.00 €**
TOTAL RECETTES	**+6 000.00 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition ci-dessus,

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB58-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

- CHARGE Monsieur le Président pour agir en ce sens.

- Conseillers en exercice : 15
- Présents : 10
- Présents et représentés : 12
- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 15 octobre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Marie RENAUD



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB58-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

Acte à classer

DELIB58

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-21T09-06-36.03 (MI273303840)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20261015-DELIB58-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses de l'EHPAD Les Grillons - Décision modificative n.3 - - - - - -

Date de décision : 15/10/2026

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Décisions modificatives

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 17 DELIB_EHPAD Les Grillons_DM n.3.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

Conseil_2026-10-15_Page_de_garde.PDF **Type PJ :** 99_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **21/10/26** à **09:06**	Par **BORRELY DUBINI ID Muriel**
Transmis	Date **21/10/26** à **09:06**	Par **BORRELY DUBINI ID Muriel**
Accusé de réception	Date **21/10/26** à **09:12**	